

AYOR ITALIA Srl s.s. Briantea 40 23892 Bulciago (LC)	Fiche technique du matériel SEL POLYPHOSPHATE En accord avec le Règlement (EC) REACH 1907 /2006	Review nr. 01 Date 12/04/2021
---	--	----------------------------------

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification du produit

Nom commerciale Sel polyphosphate en cristaux blanc
Nom chimique Metaphosphate de sodium et de calcium
CAS: 10361-03-2
EC No: 233-782-9
Index No: --
N° Reg.REACH : Exonéré - article 2, par.9, exemption des polymères

1.2 Utilisations pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Matière première Applications industrielles et pour le traitement de l'eau destinée à la consommation humaine. [SU3]

Utilisations déconseillées Ne pas utiliser à d'autres fins que celles énumérées

1.3 Informations sur la fiche de données de sécurité du fournisseur

L'entreprise AYOR ITALIA s.r.l.
s.s. Briantea, 40
23892 – BULCIAGO (LC)
Tel. : 031.4134558
e-mail : laetitia.bouley@ayor-italia.it

1.4 Numéro de téléphone d'urgences

Liste des centres anti-poisons en Italie

MILANO	Ospedale Niguarda	Tel: +39 02.66101029
NAPOLI	Ospedale Riuniti Cardarelli	Tel: +39 081.5453333
ROMA	Policlinico Agostino Gemelli	Tel: +39 06.3054343
ROMA	Policlinico Umberto I	Tel: +39 06.490663
PAVIA	Maugeri	Tel + 39 0382.24444
BERGAMO	Riuniti	Tel.: +39 800.883300
FIRENZE	Careggi	Tel.: +39 055.794.7819

2 IDENTIFICATIONS DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou de la mixture

Le produit n'est pas classifié dangereux selon les dispositions du Règlement (EC) 1272/2008 (CLP) (et de ses amendements suivants)

2.1.1 Classification selon le règlement (CE) N. 1272/2008:

Aucun danger

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage en accords avec le Règlement (CE) n. 1272/2008 [CLP]

Pictogramme de danger: -

Attention: -

Etat du danger : -

Conseils de sécurité : -

Informations supplémentaires (EU) : non applicable

2.3 Autres dangers

Risque de fluorose osseuse ou dentaire

3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Substance	Conc. %	REACH	Index	CAS	EINECS	Classification	Concentration limits specific, factors M
Sodium metaphosphate	>90	--	--	10361-03-2	233-782-9	--	--

4. PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Informations générales: Aucunes mesures requises .
En cas de contact avec la peau : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon.
En cas de contact avec les yeux: rincez-les à l'eau pendant une durée suffisante et sous les paupières.
Si ingéré: Boire beaucoup d'eau.
Si Innalé: Respirer en plein air.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact avec les yeux produit des rougeurs

- 4.3 Indication de tout besoin médical immédiat et traitement spécial**
En cas d'accident ou d'inconfort consulter un médecin (si possible en lui montrant la fiche technique)

5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Extincteur**
Extincteur moyen : Eau , mousse,CO2 ou poudre.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Aucun
- 5.3 Conseils pour les pompiers**
Aucun en particulier

6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- 6.1 Précautions personnelles, équipement protecteur et procédure en cas d'urgence**
Évitez d'entrer en contact avec le produit sans DPI.
- 6.2 Précautions pour l'environnement**
Eviter de renverser le produit .
- 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**
Receueillir en évitant la formation de poussière .
- 6.4 Références à d'autres sections**
Se référer aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précaution pour la manipulation**
Évitez le contact avec le produit. Au travail, ne mangez pas et ne buvez pas.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Conserver dans un endroit frais et sec.
- 7.3 Spécifiques et utilisations**
Voir section 1.2

7 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

- 8.1 Paramètre de contrôle**
Limite générale d'exposition à la poussière, TRGS allemand 900 (2006) 3 mg/m³ mesurée en partie capillaire alvéolaire.
- 8.2 Contrôles d'exposition**
Protection oculaire : lunettes de sécurité avec protection latérale pour produits chimiques (EN166).
Protection de la peau : vêtements de travail normaux.
Protection des mains : gants de travail normaux (EN347).
Protection respiratoires : masque de protection .
Dangers thermiques : non applicable .
Contrôles de l'exposition environnementale: suivre des mesures d'hygiène générales pour la manipulation des produits chimiques.
Contrôles techniques appropriés: assurer une ventilation adéquate sur le lieu de travail.

9 PROPRIÉTÉ PHYSIQUE ET CHIMIQUE DU PRODUIT

- 9.1 Informations clés sur la propriété physique et chimique**
- | | |
|---|--------------------------|
| a) aspect: | solide,blanc/transparent |
| b) odeur: | sans odeur |
| c) seuil olfactif | indisponible |
| d) pH | ca. 5,7 10 °C (10 g/l) |
| e) Point de fusion / point de congélation | 449.85 °C |
| f) Premier point d'ébullition et plage d'ébullition | Non applicable |
| g) point d'inflammabilité | Non inflammable |
| h) Taux d'évaporation | Non applicable |
| i) inflammabilité (solide,gaz) | Non inflammable |
| j) limites supérieures / inflammabilité inférieure ou explosive | Non applicable |
| k) Pression de vapeur | Non applicable |
| l) Densité de vapeur | Non applicable |

AYOR ITALIA Srl s.s. Briantea 40 23892 Bulciago (LC)	Fiche technique du matériel SEL POLYPHOSPHATE En accord avec le Règlement (EC) REACH 1907 /2006	Review nr. 01 Date 12/04/2021
---	--	----------------------------------

m) Densité relative	2.58 @ 20.5 °C
n) Solubilité	Très soluble
o) coefficient de distribution: n-octanol / eau	Non applicable
p) La température d'auto-inflammation	Non applicable
q) La température de décomposition	
r) viscosité	Non applicable
s) Propriétés explosives	Non explosive
t) Propriétés oxydantes	Il ne réagit pas avec les carburants

9.2 Autres informations
Aucun fait disponible

10 STABILITE ET REACTIVITE

- 10.1 Reactivité**
Aucune
- 10.2 Stabilité chimique**
Stable sous stockage et manipulation recommandés
- 10.3 Possibilités de réactions dangereuses**
Aucune réaction dangereuse
- 10.4 Conditions à éviter**
Aucune
- 10.5 Matériel incompatible**
Aucun
- 10.6 Produit de décomposition dangereux**
Produit stable dans des conditions normales d'utilisation

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

a) Toxicité aiguë:	Orale: LD50 2000 mg/kg
b) Irritation / corrosion de la peau:	légèrement irritant
c) Lésions oculaires graves / irritation oculaire:	non irritant
d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	aucune sensibilisation
e) Mutagénicité des cellules germinales:	Sans importance
f) cancérogénicité :	Sans importance
g) Toxicité pour l'élevage:	aucun fait disponible
h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT):simple exposition	Aucun fait disponible
i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT):multiple exposition	Aucun fait disponible
j) Danger Aspiration :	aucun fait disponible

12 INFORMATIQUE ECOLOGIQUE

- 12.1 Toxicité**
Endpoint: LC50: > 100 mg/l - Durée: 96 h
- 12.2 Persistance et dégradabilité**
Non disponible
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Non bioaccumulable
- 12.4 Mobilité dans le sol**
Non disponible
- 12.5 Résultats d'évaluation PBT et vPvB**
Non PBT ou vPvB
- 12.6 Autres effets nausifs**
aucun

13 ÉLIMINATION DES DÉCHETS

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets**
Le produit résiduel doit être éliminé conformément à la directive sur les déchets 2008/98 / CE ainsi qu'aux normes nationales et régionales

AYOR ITALIA Srl s.s. Briantea 40 23892 Bulciago (LC)	Fiche technique du matériel SEL POLYPHOSPHATE En accord avec le Règlement (EC) REACH 1907 /2006	Review nr. 01 Date 12/04/2021
---	--	----------------------------------

14 INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

14.1	Numéro UN	Non classé
14.2	Nom d'expédition UN	Non classé
14.3	Classe d'avertissement concernant le transport	Non classé
14.4	Groupe d'emballage	Non classé
14.5	Dangers environnementaux	Non
14.6	Précautions particulières pour l'utilisateur	Non classé
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au code IBC	Informations non pertinentes

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1 Lois et règlements sur la santé, la sécurité et spécifiques à la substance ou au mélange**
Règlement (CE) n °. 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH), telle que modifiée
Règlement (CE) n °. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges, telle que modifiée
Décret législatif 9 avril 2008 no. 81 Mise en œuvre de l'article 1 de la loi 3 août 2007, n. 123 concernant la protection de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail. Journal officiel n ° SO 108 du 30 avril 2008, tel que modifié
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique**
L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

16 AUTRES INFORMATIONS

- 16.1 lois et réglementations sur la santé, la sécurité et spécifiques à la substance ou au mélange**
- a) Informations complémentaires: Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, il ne garantit pas les propriétés du produit et n'établit aucun droit contractuel.
Les informations ci-dessus décrivent exclusivement les exigences de sécurité du produit et sont basées sur nos connaissances actuelles. Les informations sont destinées à vous donner des conseils sur la manipulation en toute sécurité du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité, pour le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Les informations ne peuvent pas être transférées à d'autres produits. En cas de mélange du produit avec d'autres produits ou en cas de transformation, les informations de cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour le nouveau matériau de confection.
- b) Clé des abréviations et des acronymes utilisés
ADR: Accord européen relatif au transport routier international de marchandises dangereuses.
CAS: Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes European.
IATA: Association pour le transport aérien international.
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
CL50: Concentration létale à 50% de la population testée.
DL50: Dose létale à 50 pour cent de la population testée.
PNEC: Concentration prévisible sans effet.
RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.
STE: Exposition à court terme
STEL: Limite d'exposition à court terme.
STOT: Toxicité spécifique à un organe.
TLV: valeur limite de seuil
- c) références bibliographiques et les principales sources de données: SDS du fournisseur
Agence européenne des produits chimiques ECHA
- d) Méthode d'évaluation
Classification Procédure de classification
Non classé comme dangereux
- e) Liste des dangers section 3
--
- f) Toute formation appropriée pour les travailleurs
Leçon de progrès sur les risques d'informations génériques pour les agents chimiques.